

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/09/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-414

1. Intitulé du projet

OPERATION REDEAU - Demande d'examen au cas-par-cas pour la construction de 41 logements sur les parcelles AN310 et A01 (route sur la parcelle AN108) - Pointe-Noire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIKOA-SA HLM DE LA GUADELOUPE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jules Goval - Directeur financier

RCS / SIRET

3 0 3 1 2 1 2 5 5 0 0 0 2 8

Forme juridique SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
47.b.	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Surface du projet: 17000 m <sup>2</sup>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SIKOA-SA d'HLM de la Guadeloupe projette la construction de 41 logements (29 LLS et 12 PSLA) avec au RDC 5 locaux commerciaux, ainsi que des voiries et aménagements paysagers associés.

Les parcelles de projet sont les parcelles cadastrées AN310, et A01. La parcelle AN310 fait 11 814 m<sup>2</sup> et la parcelle A01 fait 6 113 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont actuellement vierges de toute construction.

La parcelle AN108 sera également affectée par le projet. Une route y est prévue pour faire la jonction entre les parcelles AN310 et A01.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le quartier de Redeau est identifié dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pointe-Noire comme principale zone d'extension du bourg. L'objectif de développement de cet espace disponible à l'habitat est « de corriger les insuffisances d'un ensemble de constructions distribuées en hameaux, notamment à l'initiative de programme de constructions de logements sociaux ».

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le phasage des travaux est détaillé en annexe 7 pour plus de clarté.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet a vocation à être un lieu de vie pour les habitants des logements concernés. Il y aura des déplacements quotidiens (en voiture, à vélo ou à pied) pour les habitants. Le projet intégrera également 5 locaux commerciaux pour permettre d'améliorer le vie locale. Un "espace commun" sera également construit. Ce dernier accueillera une laverie automatique accessible à tous les habitants du quartier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au titre de la loi sur l'eau, c'est à dire au régime déclaratif conformément à l'article R214-1 du Code de l'Environnement, il est concerné par la rubrique 2.1.5.0. "Rejet d'eaux pluviales"

Le dossier a été déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie parcelle AN310 (m <sup>2</sup> )	+/- 12000
Superficie parcelle A01 (m <sup>2</sup> )	+/- 6000
Surface de plancher totale - hors terrasses et abris voitures (m <sup>2</sup> )	+/- 3000
Superficie surfaces verts (m <sup>2</sup> )	+/- 8000
Superficie voirie (m <sup>2</sup> )	+/- 5000

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Pointe-Noire  
quartier Redeau

Parcelles cadastrales : AN310 et A01

La parcelle AN108 sera traversée par  
une route reliant les parcelles AN310  
et A01

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 16° 22' 63" 28N Lat. 6° 1' 78" 83W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Seule la commune de Pointe-Noire est concernée

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pointe-Noire est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'aire d'adhésion terrestre du Parc national de la Guadeloupe.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mairie de Pointe-Noire, conçue par l'architecte Ali Tur, est l'unique monument classé historique de la commune. Le projet se situe à l'intérieur du périmètre des 500 m de ce monument historique « Mairie-Jardin public et statue de Marianne », situé au cœur du bourg de Pointe-Noire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Pointe-Noire est couverte par un:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPR Séisme approuvé</li> <li>- PPR Phénomènes météorologiques approuvé</li> <li>- PPR Mouvement de terrain approuvé</li> <li>- PPR Inondation approuvé</li> <li>- PPR Éruption volcanique approuvé</li> </ul> <p>La commune de Pointe-Noire est soumise à prescriptions individuelles et/ou collectives et/ou à projet d'aménagement selon la zone.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage. Le captage le plus proche se situe à plus de 2 km en amont du projet.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site classé « Grande-Anse et Gros-Morne » se situe sur le littoral de Deshaies, il n'y a donc aucune visibilité entre la zone de projet et le site classé.</p> <p>Le site inscrit du « Bassin-versant de grande-Anse » se situe à 1,7 km à l'ouest de la ZIP, mais de l'autre de l'autre côté de la ligne de crête du Dos d'Âne.</p> <p>Il n'y a pas de visibilité entre les sites et la zone de projet.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie excédentaire en matériaux. 10% des déblais provenant du terrassement seront évacués. Les déblais seront évacués selon la réglementation en vigueur. Le reste des déblais sera concassé pour une partie, pour être mis en remblais ou utilisé pour des enrochements
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie déficitaire en matériaux. 20% du terrassement sera exécuté par des matériaux d'apport. Cet apport extérieur a pour origine des matériaux provenant de carrière de type graves sableuses de type 0/100 mm de la classe D3 ou C1B3 ou équivalent.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la certification NF Habitat HQE, nous donnons une importance particulière à la préservation de la biodiversité. Pour évaluer les conséquences du projet, nous avons mené une analyse de site et 2 études d'impact sur la flore et la faune présentes sur le site afin de prendre conscience des incidences du projet et d'en minimiser l'intensité. Les études sont accessibles en annexe 9, 10 et 11. Les principales conclusions sont accessibles en annexe 8.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un défrichement des parcelles AN310 et AO1
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles AN310 et AO1 sont soumises à prescriptions individuelles car elles sont dans une zone assujettie aux mouvements de terrain dont l'aléa est de type faible. Une surface relativement restreinte de 500 m <sup>2</sup> de la parcelle AO1 est concernée par un aléa mouvement de terrain moyen. La plan de prévention des risques de cette zone est disponible en annexe 6.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de déplacements quotidiens en voiture (80 voitures estimées) de la part des futurs occupants des logements. Les services de collecte de déchets ménagers et le service d'entretien des espaces verts seront également sources de trafic.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase de travaux: Les engins de chantier, ainsi que le concassage des matériaux engendrera des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase d'exploitation: Le déplacement quotidien des voitures (80 voitures estimées) et engins de services cités au paragraphe précédent engendreront des bruits.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, le concassage des matériaux de terrassement engendrera des vibrations. L'incidence de ces vibrations sera amoindri par la mise en place d'horaires aménagées pour ne pas nuire aux voisinages.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra des émissions lumineuses liées aux éclairages extérieurs (parking, voirie, chemin) et aux lumières provenant des habitations privées. La label NF habitat HQE la réduction de ces émissions. Les principaux moyens développés sont la diminution de l'intensité lumineuse aux heures creuses de la nuit, ainsi que la mise en place de lumière à détection automatique. L'extrait du CCTP lié aux éclairages extérieurs est disponible en annexe 12.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase de travaux: Le concassage des matériaux de terrassement engendrera des rejets dans l'air. L'incidence de ces rejets dans l'air sera amoindri par la mise en place d'horaires aménagées pour ne pas nuire aux voisinages. Le déplacement des engins de chantier engendrera des GAS.  Phase d'exploitation: Le déplacement quotidien des voitures (80 voitures estimées) et engins de services engendreront des rejets dans l'air (CO2 en particulier).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des effluents dues à l'assainissement des eaux usées des habitations. Le réseau d'eaux usées sera raccordé au réseau public d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement produira principalement des déchets ménagers, et quelques déchets issus des commerces qui seront probablement des déchets ménagers assimilés. Le projet est compatible avec le PRPGD.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des logements sera labellisé NF HABITAT HQE pour l'ensemble des habitations par l'organisme CERQUAL. Ce label garantit le respect de l'environnement en limitant les déchets potentiels, en prenant en compte la biodiversité et utilisant de manière raisonnée les ressources disponibles. Le patrimoine paysager sera donc peu affecté par ce projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un défrichement des parcelles AN310 et A01.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

"Le PLU de Pointe-Noire comporte 3 OAP qui concrétisent localement les ambitions affichées du PADD. L'analyse de leurs impacts environnementaux distingue les incidences positives des incidences négatives dans la mesure où chacune d'elle comprend plusieurs actions ayant souvent des impacts de nature variable. Les OAP dont les impacts sont les plus néfastes pour l'environnement sont celles qui prévoient l'urbanisation de terrains qui aujourd'hui sont à l'état naturel. C'est le cas des OAP de Redeau et de Jérémie, territoires sur lesquels 2 zones AU viennent matérialiser les directives affichées sur les cartes et dans le texte de l'OAP. Ce sont les milieux naturels, les risques naturels et le climat qui sont les plus touchés par ces projets. La destruction d'écosystèmes en place est inévitable dans le cadre de la réalisation de ces deux OAP; à moins d'en réduire largement la surface - et par conséquent le niveau d'ambition qu'elle portait." extrait du PLU 2018 de Pointe-Noire

Le descriptif de la zone AU "Redeau" touché par une OAP est disponible en annexe 13.

En amont de la zone d'aménagement du projet se trouve une autre zone AU "Gommier" non touchée par une OAP. Le descriptif est également disponible en annexe 13

6.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Par soucis de clarté, la description est détaillée en annexe 14.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous avons effectué 3 analyses différentes (analyse flore, faune et de site) afin d'évaluer au mieux les enjeux du site et les impacts du projet. A partir de cela, des mesures de réduction, d'évitement et d'accompagnement ont été prises sur les points jugés nécessaires. Nous pensons avoir pris en compte l'ensemble des impacts et avoir proposé une mesure pour chaque problématique. Il nous semble pas nécessaire de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000	ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION
ANNEXE 4 : PLAN MASSE DU PROJET PARCELLES AN310 ET AO1	
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET	
ANNEXE 6 : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DES PARCELLES AN310 ET AO1	
ANNEXE 7 : PHASE DE TRAVAUX DU PROJET 16	
ANNEXE 8 : PRINCIPALES CONCLUSIONS DES IMPACTS DU PROJET PROVENANT DES ETUDES D'IMPACTS	
ANNEXE 9 : RAPPORT D'ETUDE DE LA FAUNE DES PARCELLES AN310 ET AO1 (G. LEBLOND)	
ANNEXE 10 : RAPPORT D'ETUDE DE LA FLORE DES PARCELLES AN310 ET AO1 (F. LUREL)	
ANNEXE 11 : RAPPORT D'ANALYSE DE SITE	
ANNEXE 12 : EXTRAIT DU CCTP LOT N°10 – ELECTRICITE – PARTIE 29 : ECLAIRAGE EXTERIEUR	
ANNEXE 13 : DESCRIPTIF DES ZONES AU « REDEAU » ET « GOMMIER » DU PLU DE POINTE-NOIRE	
ANNEXE 14 : DESCRIPTION DES MESURES DU PROJET SOUS FORME DE TABLEAU	

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



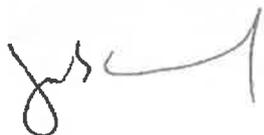
Fait à

Pointe à Pitre

le

10 SEP. 2020

Signature



**SIKOA**  
SA HLM DE LA GUADELOUPE  
Rés. Vatable - B.P 446  
97164 POINTE-À-PITRE CEDEX  
Tél : 0590 93 28 00 - Fax : 0590 82 89 28

